



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

Rapport d'activité 2014

Conseil scientifique du domaine de la santé

Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Madame Lydia MUTSCH, Ministre de la Santé
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique.

Contenu

1. Objectif de ce rapport.....	4
2. Présentation du Conseil scientifique.....	4
Législation.....	4
Législation applicable	4
Mission	4
Vision	4
Positionnement du CS.....	5
Organisation.....	5
Présidence	5
Composition	5
Secrétariat	6
Les groupes de travail	6
Partenaires	6
3. Nos résultats	7
Les réunions	7
Les recommandations.....	7
Autres publications.....	8
Les activités de support administratif et logistique.....	8
Secrétariat	8
Site internet	8
DynaMed	8
Newsletter	9
4. Plan de travail prévu pour 2015.....	9
GT Antibiothérapie.....	9
GT Imagerie médicale	9
GT Immunomodulateurs	9
GT Information du patient	9
GT Labo	9
GT Neurologie	9
GT Oncologie	10
GT Psychotropes.....	10
GT Risques vasculaires.....	10
GT Diabète	10
5. Perspectives	10
Points d'attention pour 2015	10
Points forts du CS.....	10
Points à améliorer.....	10

1. Objectif de ce rapport

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2014 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2015.

2. Présentation du Conseil scientifique

Législation

Législation applicable

Le CS est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le CS s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le CS a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale sont destinés aux médecins comme aux patients et mettent en évidence les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des sujets devant utilement faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors de l'entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du CS

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

Organisation

Présidence

En date du 8 janvier 2014, les membres du CS ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1er, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres élus sont les suivants :

- Dr Claude SCHUMMER, président
- Dr Isabelle ROLLAND, vice-présidente

Composition

Le CS se compose de huit membres, dont 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011 et 24 mai 2013, sont membres du Conseil scientifique en 2014:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Isabelle Rolland-Portal
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Monsieur le Docteur Romain Olinger

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur Carlo Bock
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Claude Schummer

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich, Luxembourg;
- Monsieur le Docteur André Folschette, Howald;
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland, Luxembourg.

Secrétariat

Le CS dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la Cellule d'expertise médicale (CEM). Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

Les groupes de travail

Au cours des années, 13 groupes de travail ont été créés :

1. GTs permanents

GT Antibiothérapie

GT Imagerie médicale

GT Laboratoire avec 2 sous-groupes

GT Oncologie

GT Risques vasculaires

Responsables:

Dr Thérèse Staub

Dr Alex Bisdorff

Drs Martine Debacker et Ronit Chafai

Dr Carlo Bock

Dr René Metz

2. GTs ponctuels

GT Immunomodulateurs

GT Neurologie et sous-groupe Céphalées

GT Psychotropes

GT Info Patients

Dr Françoise Berthet

Dr Alex Bisdorff

M. Marcel Bruch

pas encore nommé

3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2014

GT Obésité

GT Périnatal

GT Chirurgie ambulatoire

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Françoise Berthet

4. GT qui a arrêté ses travaux

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du CSS, le CS collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. Or, une collaboration n'a pas encore été sollicitée à ce jour.

3. Nos résultats

Les réunions

Les membres du CS se sont réunis 8 fois en 2014 aux dates suivantes :

- 8 janvier 2014
- 5 février 2014
- 26 mars 2014
- 7 mai 2014
- 9 juillet 2014
- 10 septembre 2014
- 24 septembre 2014 (entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale)
- 19 novembre 2014

Au cours de l'année 2014, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- | | |
|--|------------|
| • GT Antibiothérapie | 3 réunions |
| • GT Laboratoire (avec 2 sous-groupes) | 2 réunions |
| • GT Immunomodulateurs | 2 réunions |
| • GT Psychotropes | 4 réunions |
| • GT Périnatal | 2 réunions |
| • GT Chirurgie ambulatoire | 2 réunions |

Les recommandations

En 2014, le Conseil scientifique a publié 6 recommandations :

Recommandation du 19 novembre 2014 du GT Antibiothérapie:

- [Utilisation des traitements anti-infectieux en pratique ambulatoire – aide mémoire](#)
- [Utilisation des traitements anti-infectieux en pratique ambulatoire – dépliant](#)
- [Utilisation des traitements anti-infectieux en pratique ambulatoire – lettre circulaire](#)

Recommandation du 24 septembre 2014 du GT Chirurgie ambulatoire:

- [Chirurgie ambulatoire - version longue](#)
- [Chirurgie ambulatoire - version courte](#)
- [Chirurgie ambulatoire - itinéraire clinique](#)

Recommandation du 9 juillet 2014 du GT Périnatal:

- [Indications de la césarienne programmée à terme au Luxembourg – version longue](#)
- [Indications de la césarienne programmée à terme au Luxembourg – version courte](#)

Recommandations du 26 mars 2014 du GT Oncologie:

- [Intérêt du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique en oncologie](#)
- [Pertuzumab \(Perjecta\)](#)

Recommandation du 26 mars 2014 du GT Antibiothérapie:

- [Les infections cutanées courantes en médecine générale](#)

Autres publications

- Le Conseil scientifique reçoit de plus en plus de demandes de validation de recommandations de bonne pratique par des organisations nationales.

Afin d'aider les demandeurs de collaborations sur le format d'une proposition de recommandation à valider par le CS, un document a été élaboré présentant les standards et formats scientifiques que doivent remplir les textes soumis pour validation au Conseil scientifique.

Ce document a été publié en date du 29 septembre 2014 et peut être téléchargé sous le lien suivant : [Comment rédiger une guideline?](#)

- Afin de faciliter l'accès aux données scientifiques, une note a été établie par le secrétariat, listant les sites et banques de données les plus importantes pour le domaine de la santé.

Cette note a été publiée en date du 21 juillet 2014 et est téléchargeable sous le lien suivant : [Comment accéder à la bibliographie disponible au Luxembourg.](#)

Les activités de support administratif et logistique

Secrétariat

Le secrétariat du CS, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Site internet

Le CS dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.lu. Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les suivantes :

- Présentation du CS et de ses groupes de travail
- Publications
- Newsletter
- DynaMed

DynaMed

Le CS met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 3200 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En 2014, la base de données DynaMed a été consultée 837 fois via le site du Conseil scientifique par 71 personnes différentes. En total, 479 médecins étaient abonnés à DynaMed en 2014.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du CS à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed ainsi qu'à diverses institutions de l'Etat.

Les recommandations du CS sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD.

4. Plan de travail prévu pour 2015

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2015 sur les sujets suivants :

GT Antibiothérapie

Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du CS en matière d'antibiothérapie

GT Imagerie médicale

Responsable : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

GT Immunomodulateurs

Responsable : Dr Françoise BERTHET

- Modalités de prescription des immunomodulateurs

GT Information du patient

Pas encore de responsable nommé – Ce nouveau GT se place dans le cadre de l'article 8, sub 4, alinéa 3 de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient, qui stipule entre autres que "Le Conseil scientifique dans le domaine de la santé élabore des recommandations de bonne pratique relatives à la délivrance de l'information aux patients sur leur état de santé."

- Comment informer de manière adéquate les patients sur leur état de santé?

GT Labo

Responsable : Drs Martine DEBACKER et Ronit CHAFAI

- sous-groupe « Vitamine D (enfants) » : Recommandation pour la supplémentation en vitamine D dans la population pédiatrique au Luxembourg
- sous-groupe « Vitamine D (adultes) » : Intérêt du dosage de la vitamine D sanguine chez l'adulte

GT Neurologie

Responsable : Dr Alexandre BILDORFF

- Incontinence urinaire chez le patient dément
- Réorganisation du GT

GT Oncologie

Responsable : Dr Carlo BOCK

- aviser, d'un point de vue scientifique, toute proposition de recommandation élaborée par d'autres sociétés et visant à améliorer les soins cancérologiques au Luxembourg
- discuter des nouveautés thérapeutiques en oncologie

GT Psychotropes

Responsable : M. Marcel Bruch

- Bon usage des hypnotiques

GT Risques vasculaires

Responsable : Dr René METZ

- revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- revoir les anciennes guidelines (Dyslipidémies, HTA surtout)
- nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: <http://www.escardio.org/Pages/index.aspx>

GT Diabète

Responsable : pas encore de responsable nommé

- La prise en charge du diabète au Luxembourg

5. Perspectives

Points d'attention pour 2015

- Diffusion et proposition d'évaluation de suivi des recommandations
- évaluer l'utilité de devenir membre auprès de G-I-N
- mises à jour des recommandations publiées depuis plus de 2 ans

Points forts du CS

- Les recommandations émises par le CS sont le résultat d'un travail consensuel des divers acteurs impliqués, dans l'intérêt des citoyens luxembourgeois.
- Les acquis universels de la science sont adaptés au contexte spécifique luxembourgeois.
- Implication des patients

Points à améliorer

- Déclaration et gestion des conflits d'intérêt
- Visibilité des travaux du CS